Transferts - Clauses types de protection

Conformément à l'article 38 de la Loi n° 1.565 du 3 décembre 2024, l'APDP a approuvé des clauses types de protection pour encadrer les transferts de données au titre des garanties prévues à l'article 98 de la Loi :

- **Délibération n° 2026-24 du 11 novembre 2026 portant adoption de Clauses Types de Protection**
- **CLAUSES TYPES DE PROTECTION POUR LES TRANSFERTS DE DONNÉES PERSONNELLES DE RESPONSABLE DU TRAITEMENT À RESPONSABLE DU TRAITEMENT**
- **CLAUSES TYPES DE PROTECTION POUR LES TRANSFERTS DE DONNÉES PERSONNELLES DE RESPONSABLE DU TRAITEMENT À SOUS-TRAITANT**
- **CLAUSES TYPES DE PROTECTION POUR LES TRANSFERTS DE DONNÉES PERSONNELLES DE SOUS-TRAITANT À RESPONSABLE DU TRAITEMENT**
- **CLAUSES TYPES DE PROTECTION POUR LES TRANSFERTS DE DONNÉES PERSONNELLES DE SOUS-TRAITANT À SOUS-TRAITANT**
- **CLAUSES TYPES DE PROTECTION : ADDENDUM AUX CLAUSES CONTRACTUELLES TYPES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE**